N° 67. **Samedi 18 Mars 1848.** **19me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 17 Mars.

Il est arrivé aujourd'hui à La Haye des nouvelles qui plongent la famille royale dans une profonde douleur.

Le *post-scriptum* d'une lettre en date du 9 mars adressée au Roi par son envoyé à Madrid, porte ce qui suit :

« Je viens de recevoir un office du maréchal duc de Saldanha, en date du 1er du courant, m'annonçant que la cour de Portugal a pris le deuil pour huit jours, à l'occasion du décès de S. A. R. Mgr. le Prince Alexandre des Pays-Bas. »

Il est à présumer que des vents contraires ou d'autres circonstances auront empêché que le Roi n'ait reçu directement cette triste nouvelle. Toutefois, ce qui précède ne permet presque plus de douter du coup si funeste qui vient de frapper la Famille Royale et qui remplira de deuil ce cœur de tout Néerlandais.

Cette funeste nouvelle fera comprendre à tout le monde qu'en ce moment il convient de mettre immédiatement un terme à toute espèce de manifestation d'allégresse publique à laquelle les événements politiques ont donné lieu depuis quelques jours.

Nous apprenons que M. le bourguemestre vient de faire afficher une publication dans le sens adressé aux habitants de La Haye.

Révision de la Loi-Fondamentale.

RAPPORT DES SECTIONS DE LA SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La commission des rapporteurs vient de terminer son travail sur les 27 projets de loi relatifs à la Loi-Fondamentale, projets qui comme on sait, ont été renvoyés aux sections pour en [illegible] rapport. Il résulte de ce document qu'avant que ces [illegible] soumis à la [illegible] [illegible] communication [illegible] [illegible] avenir pour la suite, et [illegible] la perspective [illegible] de la Loi-Fondamentale sur une plus large [illegible] l'initiative de cette révision serait prise par la [illegible] en connaissance de la manière de [illegible] question. A cette fin, les sections de la chambre ont délibéré à ce sujet; 54 membres qui ont pris part à l'examen de cette question, ont déclaré à l'unanimité, qu'avant d'examiner spécialement les 27 projets de loi présentés, il était nécessaire de déterminer les points principaux que la chambre, prenant en considération les événements qui viennent récemment de s'accomplir en Europe, croit devoir servir de base à une très-large révision de la Loi-Fondamentale.

En premier lieu les membres de la Chambre, en énumérant ici les points principaux, ne prétendent pas avoir fait connaître toutes les améliorations qu'ils croient utile et désirable d'introduire dans la Loi-Fondamentale actuelle, et ils se réservent d'exprimer en temps opportun leur opinion sur d'autres points d'un intérêt secondaire ou majeur qu'ils n'ont pas jugé convenable de mettre aujourd'hui en première ligne.

En second lieu, cette réserve est également applicable aux 27 projets de loi présentés, dont on est loin de méconnaître l'importance sous plusieurs rapports, mais que les sections, sous l'empire de la communication qui leur a été faite, n'ont pas encore cru devoir examiner.

Voici les quinze points que les membres de la chambre ont cru devoir poser comme devant servir de base à une révision très large de la Loi-Fondamentale.

I. Tous les membres, presque à l'unanimité, se sont déclarés contre le maintien des ordres, en tant que, suivant la Loi-Fondamentale, ils exercent des droits politiques, comme corps constitués.

II. Très peu de membres seulement ont exprimé le désir de voir abandonner à la loi la régularisation du mode d'élection, mais la forte majorité qui désire voir introduire ce principe vital dans la Loi-Fondamentale même, s'est déclaré contre l'introduction des élections directes pour la nomination des membres de la seconde chambre des Etats-généraux, des Etats-Provinciaux et des conseils communaux. Du petit nombre de ceux qui ne partagent pas cette opinion, qui est celle de la forte majorité, il y en a cependant qui ont déclaré ne pas méconnaître les difficultés qui, à leur avis, se rattachent aux élections directes. Toutefois, ils croient que ces difficultés pourraient être écartées par les dispositions de la loi au sujet du cens électoral.

Presque une aussi forte majorité a émis l'opinion que les élections pour la représentation provinciale et communale ainsi que pour la représentation à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, doit avoir lieu par des colléges électoraux à nommer directement par les ayant-droit de vote en vertu de la loi ; en sorte que dorénavant il n'y aurait que des élections à un degré. Quelques membres qui se sont prononcés pour les élections directes, ont déclaré que si leur opinion ne trouvait pas assez d'écho, ils pourraient se réunir à l'opinion émise au sujet des élections à un degré.

Enfin, presque à l'unanimité, on a émis l'opinion que les Etats-Provinciaux ne sauraient être maintenus comme colléges électoraux pour la nomination des membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

III. Presque unanimement on a exprimé le désir de voir maintenir la Première Chambre des Etats-Généraux, pourvu que des améliorations fussent introduites dans la composition et l'organisation de cette partie du pouvoir législatif, améliorations qui, plus que celles contenues dans les projets de loi présentés, tendent à ce que cette Chambre réponde au véritable but de son institution.

IV. La forte majorité désire voir donner au droit des membres de la Seconde Chambre de proposer des amendements aux projets de loi présentés par le Roi à l'examen des Etats-Généraux, plus d'extension que n'en accordait le IXe des 27 projets de loi. On désire voir exprimer dans la Loi-Fondamentale que le droit d'amendement ne saurait être restreint que par l'obligation de ne délibérer sur aucun amendement avant qu'il ait été examiné dans les sections.

V. Presque tous les membres ont jugé nécessaire que la Loi-Fondamentale accordât aux deux Chambres des Etats-Généraux le droit de pouvoir présenter séparément des adresses au Roi.

VI. L'opinion a été généralement émise que l'expression d'un des principes fondamentaux du gouvernement constitutionnel « Le Roi est inviolable; les ministres sont responsables » ne doit plus être absente de notre Loi-Fondamentale. L'introduction de ce principe assure l'existence d'un véritable ministère, sans qu'il soit besoin d'introduire d'autres dispositions à cet égard dans la Loi-Fondamentale.

VII. A part la responsabilité politique des ministres qu'on a voulu désigner dans l'article précédent et qui paraît être moins propre à être réglée par une loi, on a presque unanimement demandé que la responsabilité des ministres fût mieux réglée par la loi, et d'une manière plus complète qu'elle ne l'est maintenant par les articles 75 et 76 de la Loi-Fondamentale et par d'autres lois de l'Etat.

VIII. A très peu d'exceptions près tous les membres de la Chambre désirent voir reconnaître au Roi le droit de dissoudre la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

IX. Généralement on a manifesté la conviction que les Etats-Généraux ne sauraient avoir le droit d'exercer la même influence sur la législation des colonies que sur celle de la mère-patrie. Mais, d'un autre côté, la forte majorité des membres de la Chambre ne saurait se contenter de ce qui a été proposé à cet égard par le IXe des 27 projets de loi présentés pour la révision de la Loi-Fondamentale. La même majorité désire voir fixer par la loi les réglements sur l'administration du gouvernement dans nos possessions d'outre-mer.

Quelques membres sont d'avis que plus de garanties que celles existantes maintenant, ou proposées dans les nouveaux projets de loi, devraient être données relativement à l'administration régulière des finances dans les colonies, et pour ce qui concerne les subsides provenant de nos possessions dans les Indes-Orientales. La grande majorité est cependant d'avis que l'examen des projets de loi pour la révision offrira la meilleure occasion de peser plus mûrement tous ces intérêts, et elle se réserve d'exposer ultérieurement ses vues et ses désirs à cet égard.

X. Une assez forte majorité s'est prononcée pour un changement dans la Loi-Fondamentale d'après le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qui serait dorénavant arrêté pour le terme d'une année.

XI. La majorité désire qu'il soit introduit dans la Loi-Fondamentale le principe que, d'après le mode à fixer par la loi, il sera soumis au pouvoir législatif un compte justificatif des revenus et des dépenses de l'Etat.

XII. La grande majorité demande la publicité des séances de la Première Chambre, comme une condition de son maintien. La même majorité désire également voir introduire, sur un pied à régler par la loi, la publicité des séances des Etats-Provinciaux et des conseils communaux.

XIII. A l'exception d'un très petit nombre de membres on s'est déclaré pour le principe que l'organisation du pouvoir judiciaire militaire doit être réglée par la loi.

XIV. On a presque unanimement exprimé le désir de voir introduire dans la Loi-Fondamentale d'utiles modifications relatives au mode d'après lequel il pourra être fait des changements dans la Loi-Fondamentale. On a ici en vue des dispositions qui, sans rendre trop faciles des changements à la constitution, en simplifieront la marche et feront disparaître l'incertitude qui existe actuellement sur certains points.

XV. Le vœu a été généralement exprimé que toutes les lois qui ont rapport au nouveau système électoral soient présentées à la Seconde Chambre dans la session qui suivra immédiatement celle dans laquelle la révision de la Loi-Fondamentale aura été effectuée.

Après l'examen de ces principaux points, un petit nombre de membres expriment l'opinion que la liberté du culte n'était pas assez garantie par la Loi-Fondamentale actuellement existante, et insistent pour qu'il soit fait mention dans le présent rapport de l'expression de ce vœu.

Ce rapport se termine par l'espoir exprimé par tous les mem-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 18 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XXI.

Ah! ma chère enfant, la duchesse est bien la femme la plus sottement infatuée de son titre qu'il y ait au monde ; ce qui est singulier, car elle est très grandement née. Or, le ridicule et la bête vanité du rang sont ordinairement le privilége des parvenus ; en un mot, ma chère enfant, j'aimerais mieux vous voir en relations avec vingt M. Bouffard, qu'avec cette femme d'une insupportable arrogance... Les Bouffard sont si niais, si grossières, que leur manque d'usage amuse plutôt qu'il ne blesse ; mais, chez la duchesse de Senneterre, vous trouveriez l'insolence la plus polie... ou la politesse la plus insolente que vous puissiez imaginer, et vous surtout, ma chère enfant, qui avez à un si haut degré la dignité de vous même, vous ne resteriez pas dix minutes avec Mme de Senneterre sans être blessée à vif, vous ne remettriez jamais les pieds chez elle. Alors à quoi bon y entrer?

— Je vous remercie, Monsieur.

Répondit Herminie, écrasée par cette révélation qui détruisait la folle et dernière espérance qu'elle avait conservée, malgré elle, que peut-être Mme de Senneterre, touchée de l'amour de son fils, consentirait à la démarche que le légitime orgueil d'Herminie mettait comme condition suprême à son mariage avec Gerald.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Le marquis reprit :

— Non, non, ma chère enfant, cette maison-là ne vous mérite pas, et, en vérité, il faut que Gerald de Senneterre soit aussi aveugle qu'il l'est par la tendresse filiale, pour ne pas s'impatienter de l'extravagante vanité de sa mère et ne pas s'apercevoir enfin que cette glorieuse a le cœur aussi sec qu'elle a l'esprit étroit, et que si quelque chose surpasse encore son égoïsme, c'est sa cupidité : j'ai de bonnes raisons pour le savoir, aussi je suis ravi de lui enlever une victime, en vous éclairant sur elle... Allons, à bientôt, mon enfant ! je suis tout content de vous avoir, par ce conseil, épargné quelques chagrins d'amour-propre, et ce sont les pires pour les nobles cœurs comme le vôtre... Mettez-moi donc souvent à même de vous être bon à quelque chose ; si peu que cela soit, voyez-vous, je m'en contente, en attendant mieux. Ainsi donc, à samedi.

— A samedi, Monsieur.

M. de Maillefort sortit.

Herminie resta seule à seule avec son désespoir, alors sans bornes.

Le jour du grand bal donné par Mme de Mirecourt était arivé.

A cette fête brillante, les trois prétendants à la main de Mlle de Beaumesnil devaient se rencontrer avec elle.

Cette importante nouvelle que *la plus riche heritière de France* allait faire ce soir-là son entrée dans le monde, était le sujet de toutes les conversations, l'objet de la curiosité générale, et faisait oublier la récente et triste nouvelle d'un suicide qui jetait dans la désolation l'une des plus illustres familles de France.

Mme de Mirecourt, la maîtresse de la maison, se montrait franchement glorieuse de ce que son salon eût l'*étrenne* de Mlle de Beaumesnil (cela se dit ainsi en argot de bonne compagnie), et elle se félicitait intérieurement en songeant que ce serait probablement chez elle que conclurait le mariage de la célèbre héritière avec le duc de Senneterre; car, toute dévouée à la mère de Gérald, Mme de Mirecourt était l'une des plus ardentes entremetteuses de cette union.

Postée, selon l'usage, dans son premier salon, afin d'y recevoir les femmes à leur entrée chez elle et d'y être saluée par les hommes, Mme de Mirecourt attendait avec impatience l'arrivée de la duchesse de Senneterre : celle-ci devait être accompagnée de Gerald, et avait promis de venir de bonne heure ; cependant elle n'arrivait pas.

Un grand nombre de personnes, attirées par la curiosité, encombraient, contre l'habitude, ce premier salon, afin d'être des premières à apercevoir Mlle de Beaumesnil, dont le nom circulait dans toutes les bouches.

Parmi les jeunes gens à marier, il en était bien peu qui n'eussent apporté un soin plus minutieux que de coutume à leur toilette, non qu'ils eussent des prétentions directes, avouées ; mais enfin, qui sait ? les héritières sont si bizarres ! et qui peut prévoir les suites d'un entretien, d'une contredanse, d'une première et soudaine impression ?

Aussi, chacun, en jetant un dernier et complaisant regard sur son miroir, se rappelait toutes sortes d'aventures incroyables, dans lesquelles d'opulentes jeunes filles s'enamouraient d'un inconnu qu'elles épousaient contre le vœu de leur famille ; car tous ces dignes célibataires, d'une vertu rigide, n'avaient qu'une pensée, le *mariage*, et ils poussaient le scrupule, l'honnêteté si loin, ils aimaient tant le mariage, pour le mariage même, que l'épousée ne devenait plus guère à leurs yeux qu'un accessoire, et que chaque célibataire, selon le caractère de sa physionomie, s'était ingénié à se mettre en valeur :

Les beaux, à se faire encore plus beaux, plus conquérants;

Ceux d'un extérieur peu agréable ou laid, se partageaint l'air spirituel ou mélancolique :

Enfin tous se disaient, ainsi que l'on fait lorsque l'on s'est laissé prendre au piége tentateur de ces loteries allemandes qui offrent des gains de plusieurs millions :

« Certes, il est absurde de croire que je gagnerai un de ces lots fabuleux; j'ai contre moi je ne sais combien de millions de chances, *mais enfin, l'on a vu des gagnants.* »

Quant aux personnes dont se composait la société de Mme de Mirecourt, elles étaient à peu près les mêmes qui avaient assisté quelques mois auparavant au bal de jour donné par Mme de Senneterre, et qui, lors de cette fête, avaient pris plus ou moins part aux conversations dont la mort présu-

bres de la Chambre, de voir ainsi donner une garantie de durée au pacte fondamental de l'Etat, de rendre le trône inébranlable, de satisfaire la nation et de donner un nouvel essor à la puissance publique.

Voici les noms, d'après l'ordre alphabétique, des personnes chargées par arrêté royal de rédiger un projet de constitution nouvelle : MM. Dirk Donker Curtius, de Kempenaer, Luzac, Storm et Thorbecke.

Nous donnerons demain l'arrêté royal dont il est question.

M. de Lurde, ministre plénipotentiaire français à Buenos-Ayres est arrivé hier en cette ville, et est descendu à l'Hôtel du Vieux-Doelen.

Les nouvelles qui nous recevons aujourd'hui de Milan sont du 9 mars. Elles confirment en grande partie celles que nous avons publiées la semaine dernière. Les événements de Paris n'ont pas produit cette impression défavorable à laquelle on s'attendait. La république ne remontre que fort peu de sympathies dans la Lombardie.

Les affaires commencent à reprendre sur l'ancien pied.

L'*Indépendance belge* dit, qu'on assure que le gouvernement belge doit présenter aujourd'hui ou demain à la chambre un projet d'emprunt de 40 millions, à prélever sur les contributions, les pensions et traitements, afin de parer aux besoins de l'Etat et le mettre à même de remplir religieusement tous ses engagements.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* avait annoncé « que la Bavière avait reconnu la république française. »

Le roi veut la paix avec la France sans la faire dépendre de la forme de gouvernement de ce pays. Si cependant la France adoptait vis-à-vis de l'Allemagne une politique d'aggression ou d'extension de territoire, alors la Bavière, fidèle à ses devoirs, versera la dernière goutte de son sang pour l'indépendance et l'intégrité de la patrie allemande. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* :

On mande de Gotha que le duc a octroyé hier à ses sujets une constitution représentative conforme à l'esprit du siècle, et qu'il a rendu en même temps une disposition concernant l'abolition immédiate de la censure.

On écrit des frontières du grand-duché de Posen à la *Gazette universelle allemande* en date du 9 mars:

Comme on devait s'y attendre les événements de Paris n'ont pas manqué de produire leur effet sur les Polonais. Un grand nombre de gentilshommes polonais se sont réunis à Posen, et dans une émeute, provoquée par eux, ils ont brisé les fenêtres de l'hôtel du général Colomb. Toutefois, les troupes ont fait preuve d'une grande modération et il n'y a pas eu de sang répandu.

On nous écrit de Gand, en date du 15 :

« La tranquillité publique a encore été troublée hier au soir par des rassemblements de gens désœuvrés pour la plupart. Vers la soirée, la place d'Armes était remplie de monde, et l'on s'entretenait avec beaucoup de vivacité dans les groupes.

» Entre huit heures et neuf heures une masse d'hommes du peuple et de jeunes garçons s'est portée de la place d'Armes devant la demeure du sieur Van Montagu, qui tient un magasin d'armes et de coutellerie. Des pavés ont été lancés contre les fenêtres du magasin, et déjà les perturbateurs se disposaient à pénétrer dans le magasin, lorsque l'arrivée de la gendarmerie et des pompiers est venue mettre le rassemblement en fuite.

» Pendant tout le reste de la soirée, il y a encore eu beaucoup de monde sur pied. Des patrouilles ont circulé toute la nuit.

» Le général-major de Holling, commandant une brigade d'infanterie de notre division territoriale, s'était rendu à la citadelle à 10 heures du soir et à l'improviste. En quelques minutes toute la troupe s'est trouvée sous les armes, et a été passée en revue par le général.

» M. le général de Holling s'est retiré fort satisfait de son inspection. »

Angleterre.

Nous avons déjà dit qu'il est sérieusement question de la retraite prochaine de lord John Russell, qu'une affection pulmonaire oblige, dit-on, à renoncer pour toujours à toute fonction politique, du moins à tout rôle actif dans le gouvernement de son pays. La pairie lui sera, paraît-il, conférée, et déjà l'on est en négociation avec lord Lincoln, M. Cardwell et un autre membre de l'ex-cabinet de sir Robert Peel, pour amener une fusion entre eux et le cabinet actuel. En cas de réussite, lord Lincoln deviendrait le principal organe du ministère à la chambre des communes ; M. Cardwell serait nommé chancelier de l'échiquier, en remplacement de sir Charles Wood ; et la vice-présidence du bureau de commerce serait offerte à M. Wilson, le député de Westbury et le directeur du journal l'*Economist*. Sir Robert Peel soutiendrait activement ce nouveau cabinet, qui, dans les circonstances présentes, aurait toute la confiance de l'Angleterre.

La chambre des lords n'a tenu, le 14, qu'une courte séance dans laquelle elle s'est occupée de questions d'intérêt tout local.

Au commencement de la séance de la chambre des communes, du même jour, M. Hindley a demandé à lord Palmerston s'il était vrai qu'un traité offensif et défensif eût été conclu entre la Prusse et la Grande-Bretagne.

Lord Palmerston a dit que le fait de la conclusion d'un semblable traité était complétement dénué de fondement. Ce qui est vrai, c'est que le gouvernement prussien a informé le cabinet britannique qu'il est résolu à maintenir l'état de choses actuel en Europe; qu'il n'interviendra en rien dans les affaires intérieures de la France, et qu'il évitera tous ce qui pourrait être interprété comme l'indice d'intentions hostiles.

M. Ewart, membres pour Dumfrais, a ensuite demandé à être autorisé à présenter un bill pour l'abolition de la peine de mort. L'honorable membre a soutenu que cette pénalité barbare ne remplit même pas le but d'intimidation que ses partisans allèguent pour en justifier le maintien. Sir George Grey a combattu la motion que lord Nugent appuyait au départ du courrier.

A la fin de la séance d'hier, la chambre avait repoussé, par 363 voix contre 138, l'amendement de M. Hume, tendant à réduire à une année le terme du maintien en vigueur de la taxe sur le revenu.

Quelques instants avant le vote, lord John Russell, malgré le mauvais état de sa santé, a cru devoir prendre la parole pour résumer la discussion et poser nettement la question de cabinet.

Nous avons présenté le budget, a-t-il dit, dans un moment où tout paraissait tranquille, mais même en ce moment j'ai déclaré que je croyais peu aux prophéties politiques. Si nous portons nos regards vers le passé, nous voyons que ni la puissante intelligence de M. Pitt, ni l'esprit perspicace et ingénieux de M. Fox, ni la philosophie observatrice de M. Burke, ne leur permirent de prévoir quelle serait l'issue des événements qui se passèrent sous leurs yeux de 1790 à 1792. A mon tour, je ne voudrais pas me hasarder à prophétiser en aucun temps quels seront les événements politiques de l'année et moins encore aujourd'hui que jamais.

Il y a une semaine, des personnes disaient que la France était constituée de telle façon et que la propriété était tellement divisée, qu'un jour ou l'autre elle se formerait en république. D'autres observateurs politiques disaient qu'à la mort du Roi de grands changements surviendraient dans la monarchie. Mais personne au monde ne s'attendait à voir s'écrouler et s'évanouir si promptement, sans laisser la moindre trace après elle, cette monarchie qui paraissait si ferme et si solidement assise. Dans ces événements, j'espère que nous aurons la confirmation de la paix, mais un homme ne peut dire ce que le temps nous prépare, et quant à moi, je ne consentirai jamais, dans les circonstances actuelles, à réduire les dépenses de l'armée et de la marine.

Je répète, pour que mes paroles ne soient pas faussement interprétées, qu'en faisant cette déclaration, je désire sincèrement voir la paix de l'Europe et du monde ne pas être interrompue, et que je ne vois pour le moment rien qui soit de nature à mettre cette paix en danger. Mais je crois aussi qu'il convient aux hommes prudents et sages, tandis que tout est incertitude autour de nous, de ne pas affecter la sécurité, tandis que nous sommes environnés de ténèbres, de ne pas prétendre que nous marchons au grand jour.

Voici comment le premier ministre a terminé son discours :

« Un honorable membre a dit ce soir, et il s'est appuyé là-dessus pour voter en faveur de l'amendement, que le lord-lieutenant d'Irlande bâillonne le peuple irlandais et ne lui permet pas d'exprimer librement ses opinions. J'aurais cru que quiconque a lu les journaux irlandais de ces derniers temps serait convaincu que, loin que l'expression de l'opinion publique soit comprimée en Irlande, jamais la trahison n'a été professée aussi ouvertement et avec autant d'audace.

Mais si la chambre ne croit pas devoir adopter l'amendement de l'honorable représentant de Montrose ; si le pouvoir doit rester entre nos mains ; si mon honorable ami le secrétaire-d'Etat de l'intérieur et le lord-lieutenant doivent être encore chargés de faire respecter les lois en Irlande, j'ai la confiance que nous serons en mesure de déjouer ces expressions séditieuses, ces projets d'alliance avec l'ennemi, quel qu'il soit, qui serait opposé à la souveraine de ces royaumes ; j'espère que nous serons en mesure de terrasser ces conspirations et de maintenir, pour le bonheur du peuple irlandais, cette suprématie de l'ordre et de la loi, sans laquelle il ne peut espérer de progresser dans l'industrie, la civilisation, la morale ou la religion.

Tel sera du moins, monsieur, le but de nos efforts. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous n'ignorons pas les dangers qui peuvent nous environner de toutes parts. Si nous prononçons confiance de la chambre, nous espérons pouvoir y faire face et les surmonter. Si nous ne sommes pas honorés de cette confiance, il ne nous reste plus qu'à espérer que l'administration des affaires soit placée dans d'autres mains plus en état de diriger ces affaires pour le bien et la prospérité de S. M. et de son peuple.

Nouvelles de France.

Les nouvelles de la bourse de Paris n'annoncent pas encore d'amélioration. La maison Ganneron et deux autres maisons de banque ont suspendu leurs paiements. Le 5 p. c. est tombé à 69 fr.

On ne regarde pas comme impossible que la garde nationale de Paris songe à arrêter le gouvernement provisoire sur la pente où il pourrait être entraîné par la circulaire de M. Ledru-Rollin. Ce ne sont encore que des conjectures.

L'emprunt volontaire de cent millions de francs, la souscription pour la fondation d'un comptoir national ne recueillent pas, à Paris, des signatures fort nombreuses. Le *National* prévoit déjà que le gouvernement de la république devra recourir à quelque mesure plus vigoureuse.

Voici l'article du *National* :

« Si l'exemple donné par quelques capitalistes intelligents n'était pas suivi, si l'emprunt intéressé souscrit par la monarchie n'est point versé par les souscripteurs, si celui qu'on vient d'ouvrir au nom du dévouement et de l'intérêt n'est point couvert, qu'arrivera-t-il ?

» Les projets abondent; les offres de doublement des contributions se multiplient; les retenues sur les traitements sont demandées; les impositions progressives sur les fortunes sont mises en avant; la réduction du paiement de la dette a été repoussée; et n'est quand le gouvernement s'est montré si confiant dans le crédit, qu'on l'abandonnerait. Mais le crédit serait bien aveugle s'il ne comprenait pas tout ce que la nécessité peut imposer de résolutions vigoureuses dans un moment où les intérêts matériels viennent de subir une telle secousse sous le choc des intérêts moraux du peuple, trop longtemps méconnus ou trahis. Qu'il réponde donc à l'appel du gouvernement, dont l'activité et le zèle ont réussi à l'établir l'ordre matériel de la cité.

» Qu'il comprenne que, si le concours des bras et des cœurs dévoués a contribué à ce premier résultat, le concours de toutes les ressources peut maintenant rétablir l'ordre dans les finances; et que lorsque l'ordre sera rétabli dans les habitudes et dans les intérêts, il leur apparaîtra à eux-mêmes aussi complet dans les institutions démocratiques, dont le symbole républicain contient à la fois le germe et le développement. Nous ne craignons donc pas de le répéter encore aujourd'hui, les comptoirs d'escompte appellent les capitaux de ceux qui comprennent les nécessités de l'industrie, si différentes de celles de la spéculation. L'emprunt national réclame ceux des Français amis de l'ordre, qui comprendront qu'il y a souvent moins de péril à être brave qu'à fuir devant le danger. »

Certains journaux accusent le commerce et la banque de Paris de mauvaise volonté; la banque et le commerce, à leur tour accusent, sinon le gouvernement, du moins les circonstances qui ont tari les sources du crédit. On est dans une cercle vicieux : le commerce et la banque demandent les moyens de marcher au gouvernement, qui répond que si la banque et le commerce ne viennent pas à son secours, il sera dans de grands embarras.

Les élections d'officiers dans la garde nationale de Paris devaient avoir lieu le 18; elles pourront déjà être consultées comme un thermomètre de l'état actuel de l'opinion. Mais d'après le *National* arrivé ce matin elles sont ajournées au 23.

Le gouvernement provisoire a reçu encore plusieurs députations d'ouvriers qui demandent une amélioration dans les conditions de leur travail. Les réponses de M. Marrast ont eu, cette fois, plus de clarté, en ce sens que un membre du gouvernement ne leur a pas caché qu'elles devaient compter plus encore sur des arrangements pris à l'amiable avec leurs maîtres que sur les solutions demandées à la commission de l'organisation du travail

On parle de la formation d'un camp de 30,000 hommes sur les frontières de l'est de la France. Le *National* dit que les gardes nationales mobiles vont avant longtemps constituer une ré-

---

nable de Mme la comtesse de Beaumesnil avait été le sujet.

Plusieurs de ces personnes se rappelaient aussi la curiosité qu'avait inspirée, à cette époque Mlle de Beaumesnil alors en pays étranger et que personne ne connaissait; la plupart des invités de Mme de Mirecourt allaient donc enfin avoir dans cette soirée la solution de ce problème posé quelques mois auparavant :

La plus riche héritière de France était-elle belle comme un astre? ou laide comme un monstre? luxuriante de santé? ou malingre, et phthisique? (et l'on se rappelait que des fins gourmets en fait d'héritière avaient prétendu que rien n'était plus délicat et plus recherché qu'une orpheline poitrinaire).

Dix heures sonnaient.

Mme de Mirecourt commençait à s'inquiéter ; Mme de Senneterre et son fils ne paraissaient pas, et Mlle de Beaumesnil pouvait arriver d'un moment à l'autre ; or, il avait été convenu qu'Ernestine serait pendant toute la soirée accostée de Mme de la Rochaigne et de Mme de Senneterre, et que celle-ci ménagerait adroitement à Gerald la première contredanse avec l'héritière.

A chaque instant le monde se succédait plus pressé ; parmi les nouveau-venus, M. de Mornand, suivi de M. de Ravil, alla de l'air du monde le plus désintéressé, saluer Mme de Mirecourt qui l'accueillit à merveille et lui dit très innocemment sans croire rencontrer si juste :

— Je suis sûre que vous venez un peu pour moi, Monsieur de Mornand, beaucoup pour voir la lionne de cette soirée, Mlle de Beaumesnil.

Le futur ministre sourit et répondit avec une infernale diplomatie :

— Je vous assure, Madame, que je suis venu tout naïvement pour avoir l'honneur de vous présenter mes hommages et assister à une de ces fêtes charmantes que vous seule savez donner.

Puis de Mornand, s'étant incliné, s'éloigna de Mme de Mirecourt, et dit tout bas à de Ravil :

— Vas donc voir si elle est dans les autres salons. Moi, je reste ici, tâche de m'amener le baron, si tu le rencontres.

De Ravil fit un signe d'intelligence à son Pylade, se mêla aux groupes, et se dit, en pensant à sa rencontre de la veille, dont il s'était bien gardé de parler à M. de Mornand ;

— Ah ! cette héritière s'en va seulette, en grisette, dans des quartiers, et revient trouver cette abominable Mme Laine qui l'attend complaisamment en fiacre. Je ne m'étonne plus si cette indigne gouvernante m'a déclaré net, il y a quinze jours, que je ne devais plus compter sur son influence que j'avais espéré si bien escompter. Mais au profit de qui favorise-t-elle cette intrigue de la petite de Beaumesnil? car il doit y avoir nécessairement là une intrigue. Ce gros niais de Mornand n'y est pour rien, je l'aurais su. Il faut que je démêle le vrai de tout cela, car, plus j'y songe, plus il me semble qu'il y a là motif, si fait *chanter la poule aux œufs d'or*, et sur ce, observons.

Au moment où le cynique se perdait dans la foule, la duchesse de Senneterre arrivait, mais seule, et la figure altérée par une vive contrariété.

Mme de Mirecourt se leva pour aller au-devant de Mme de Senneterre ; et avec cet art que les femmes du monde possèdent à un si haut degré, elle trouva moyen, au milieu de cent politesses, et en ayant l'air d'adresser à la duchesse les banalités d'usage, de voir avec elle à demi-voix l'entretien suivant :

— Et Gerald ?

— On l'a saigné ce soir.

— Ah ! mon Dieu ! qu'a-t-il donc ?

— Depuis hier il est dans un état affreux.

— Et vous ne m'avez pas prévenue, chère duchesse !

— Jusqu'au dernier moment il m'avait promis de venir, quoiqu'il souffrit beaucoup.

— C'est désolant, Mlle de Beaumesnil peut arriver d'un moment à l'autre, et vous l'auriez chambrée dès son entrée.

— Sans doute, aussi je suis au supplice, et, ce n'est pas tout.

— Quoi donc encore, chère duchesse ?

— Je ne sais pourquoi, il m'est revenu des doutes sur les intentions de mon fils.

— Quelle idée !

— C'est qu'il mène une vie si singulière depuis quelque temps.

— Mais alors il ne vous eût pas promis encore aujourd'hui, et quoique souffrant, de venir ici ce soir pour se rencontrer avec Mlle de Beaumesnil.

— Sans doute, et, d'un autre côté, ce qui me rassure, c'est que M. de Maillefort, dont Mme de la Rochaiguë redoutait l'insupportable pénétration et que mon fils avait imprudemment mis dans la confidence de nos projets, c'est que M. de Maillefort est pour nous, car il sait le but de la rencontre de ce soir et il devait nous accompagner moi et Gerald.

— Enfin que voulez-vous, ma chère duchesse, ce n'est qu'une occasion perdue ; mais, en tout cas, demeurez Mme de la Rochaiguë va arriver avec Mlle de Beaumesnil, ne les quittez pas, et arrangez-vous avec la baronne pour que la petite n'accepte pour danseurs que des insignifiants.

— C'est très important.

Et après avoir ainsi causé quelques instants debout les deux femmes s'assirent sur un sopha circulaire.

De nouveaux personnages venaient à chaque instant saluer Mme de Mirecourt ; soudain Mme de Senneterre fit un mouvement et dit tout bas, et vivement à son amie :

— Mais c'est M. de Macreuse qui vient d'entrer, vous recevez donc cette *espèce* ?

— Comment, ma chère duchesse ? mais je l'ai vu mille fois chez vous, et c'est une de mes meilleures amies, la sœur de Monseigneur l'évêque de Lacopolis. Mme de Cheverny, qui m'a demandé une invitation pour M. de Macreuse ; d'ailleurs, il est reçu partout, et même avec distinction, car son *Œuvre de saint Polycarpe*.

— Eh ! ma chère... *saint Polycarpe* ne fait rien du tout à la chose, dit impatiemment la duchesse en interrompant M. de Mirecourt, j'ai reçu ce Monsieur comme tout le monde et j'en suis aux regrets, car j'apprends que c'était un bien grand drôle, je vous dirai même que c'est un homme à chasser partout !. On parle d'objets de prix disparus pendant ses visites, ajouta Mme de Senneterre très mystérieusement et sans rougir le moins du monde de ce mensonge, car le protégé de l'abbé Ledoux n'était pas homme à s'amuser à des bagatelles.

— Ah ! mon Dieu ! — s'écria Mme de Mirecourt, — mais, c'est donc un voleur ?

— Non, ma chère, seulement il vous emprunterait un diamant ou un

serve de 150,000 hommes. Pourquoi ce camp? pourquoi cette réserve? Personne ne songe à attaquer la France.

—

Une circonstance a contribué à répandre l'alarme, depuis quelques jours à Paris. La Banque de France a remboursé en trois jours pour 74 millions de billets de banque. On propose, entr'autres, les mesures suivantes :

1. La Banque serait autorisée à ne rembourser par jour que pour une certaine somme de billets et elle n'échangerait pas plus d'un billet de 200, de 500 ou de 1,000 fr. à une seule personne.

2. Les billets de banque auraient cours forcé ou lieu d'être facultatif.

3. Le gouvernement, au lieu d'aliéner les forêts de l'Etat, les livrerait (comme hypothèque) à la Banque de France, qui serait autorisée à émettre sur cette garantie une série de billets de banque de 50 et de 100 fr. jusqu'à concurrence d'un capital de 100 millions.

4. La poste serait chargée provisoirement de faire tous les recouvrements sur la province et sur Paris avec une commission minime de 1/8 p. c.

—

(Correspondance particulière de l'*Indépendance belge*.)

Paris, le 15 mars.

On ne peut se dissimuler qu'en ce moment deux partis bien nets, bien tranchés, soient en présence dans la république. D'un côté, ceux qui veulent pousser la révolution jusqu'à ses conséquences sociales les plus extrêmes; de l'autre, ceux qui tendent à constituer un gouvernement républicain modéré, régulier, ne songeant à intimider ni à opprimer personne, et disposé à accorder à tous une liberté égale. Ce dernier parti comprend à peu près tout le monde dans les départements; à Paris il est représenté par la garde nationale presque entière. L'autre, celui de la violence et de l'exagération, a sa base dans les clubs populaires, qui demandent l'ajournement des élections, tant de la garde nationale que de l'assemblée constituante. Le motif qui les porte à faire cette demande, c'est qu'ils espèrent travailler les départements à l'aide de clubs affiliés, afin d'arriver à faire nommer des hommes de leur bord, ce qui n'arrivera pas dans l'état actuel des choses. A peine peuvent-ils, avec quelque raison, espérer un triomphe à Paris, dans les élections pour l'assemblée nationale. Ils demandent donc l'ajournement de ces élections à trois mois, et de celles de la garde nationale à un an.

Le gouvernement provisoire a résisté jusqu'à présent à ces réclamations, qui deviennent tous les jours plus pressantes; et quant il n'aurait pas d'autres raisons de le faire, il y serait porté par le désir de se décharger au plus tôt du fardeau et de la responsabilité des affaires. A moins de circonstances favorables et imprévues, une débâcle financière est imminente. Le gouvernement cherche à reculer autant que possible le moment de la catastrophe, afin que si elle doit arriver, ce ne soit du moins qu'après qu'il aura déposé dans le sein de l'assemblée nationale la responsabilité de la tâche immense que son dévouement l'a porté à accepter. Il ne consentira donc pas à rester en place aussi longtemps que voudraient les clubs, et c'est là une raison majeure pour que les élections aient lieu à l'époque déjà fixée.

La garde nationale, comme je viens de vous le dire, est fermement et entièrement opposée au système d'exagération et d'intimidation que les exaltés voudraient mettre en honneur. Hier les légions se sont réunis pour s'entendre sur le choix des officiers supérieurs. Dans toutes ces réunions préparatoires, les candidats extrêmes ont eu le dessous. « Approuvez-vous la circulaire de M. Ledru-Rollin? » Telle était la question qu'on adressait à tous les candidats. Et l'approbation était un motif d'exclusion.

C'est ce qui est notamment arrivé à M. Clément Thomas, du *National*, proposé pour grade de colonel de la 2e légion. M. Thomas a éprouvé un échec tel qu'il a jugé à propos de ne pas courir la chance des élections et que, pour dissimuler cette retraite, le gouvernement lui a conféré aujourd'hui même une mission pressée pour les départements.

On s'est beaucoup ému à l'Hôtel-de-Ville de cette attitude de la garde nationale, et la circulaire de M. Ledru-Rollin y a été blâmée. On affirmait même cette après-midi à la Bourse que M. Ledru-Rollin avait donné sa démission des fonctions de ministre de l'intérieur, et qu'il était remplacé par M. de Cormenin. Ces bruits, que je ne vous garantis cependant pas, ont acquis une grande consistance vers la fin de la Bourse; ils ont suffi pour déterminer un mouvement de reprise assez prononcé spécialement sur le 5 p. c. qui était descendu jusqu'à 65 fr.

La maison Ganneron a fermé aujourd'hui. C'est la maison de banque Ernest Bechet, et non la caisse Bechet et de Thomas, qui a suspendu hier ses payements; cette dernière continue à payer.

—

(*Autre correspondance.*)

Je n'ose pas encore vous affirmer que la démission de M. Ledru-Rollin soit un fait officiel, comme quelques huissiers l'ont annoncé à la Bourse qui en a reçu la nouvelle avec satisfaction. Mais tout concourt à me persuader que sice résultat n'est point encore obtenu, il est cependant dans la force irrésistible des choses qu'il s'accomplisse très-prochainement.

Des explications très-sérieuses ont eu lieu à la suite de l'effet produit par la malencontreuse circulaire de 11 mars, par certaines nominations de commissaires départementaux, et par des actes assez incroyables de certains de ces commissaires. M. Ledru-Rollin, qui, après tout, est un excellent citoyen, a mis sous les yeux de ses collègues des informations particulières reçues de divers départements, et en vertu desquelles il se serait cru autorisé a intervenir pour rassurer les patriotes sur certains points, et réchauffer dans d'autres l'esprit républicain qui serait ou fort tiède ou fort timide, en face de la répugnance sinon de la résistance des populations encore effrayées par les souvenirs d'un autre temps. « Mieux placé que d'autres, aurait-il dit, pour connaître l'esprit des populations, j'ai dû faire ce que je croyais sage et utile. » Ces excuses, bonnes comme excuses, n'en rendent pas moins très-mauvaise en ce moment la position de M. Ledru-Rollin, et sans blâmer ses intentions, ses collègues persistent à croire que sa retraite est le seul moyen de rendre à la cause du gouvernement provisoire la popularité qu'il lui a fait perdre. C'est M. de Cormenin qu'on désigne comme son successeur.

Il faut attribuer aussi au retour des idées de conciliation dans la politique électorale, l'abstention de M. Barbès, qui, placé sur la liste du comité qui se crée pour diriger les élections, vient de refuser d'en faire partie sous prétexte de la surcharge que lui donnent ses occupations. Le fait est que M. Barbès, que ses amis ont maladroitement mis en avant, veut se retirer autant que possible de la vie publique qu'on veut lui faire. Il sait bien que son élection comme colonel de la 12e légion rencontrera d'insurmontables difficultés, et il a compris, assure-t-on, qu'il serait sage à lui de ne pas laisser son nom épouvanter les hommes timides décidés à se rallier à la cause républicaine, si on écarte des démonstrations indispensables tout ce qui peut ressembler à un épouvantail.

J'ai encore à vous signaler comme une mesure de la même nature, la rectification faite officiellement à une note étourdiment publiée au nom de la commission des récompenses nationales; et dont la forme était on ne peut moins parlementaire. Il s'agissait de faire remonter les titres aux récompenses nationales, à tous les actes de résistance ou d'agression contre la royauté de juillet, depuis le mois de novembre 1830 jusqu'au 24 février 1848. Bien que ce principe soit en partie consacré par la note officielle, elle l'est d'une manière beaucoup moins significative que dans le premier protocole envoyé aux journaux.

On assure que le prince de Joinville n'ira point à Londres, et qu'il se rendra directement aux Etats-Unis, où il demandera du service dans la marine militaire américaine.

Le ministre des finances élabore, assure-t-on, un certain nombre de projets financiers, destinés à relever le crédit. On demande aussi au gouvernement de prendre des mesures pour arrêter l'émigration. Il s'agirait de frapper d'un impôt double ou triple les maisons non habitées effectivement par leurs propriétaires, et d'imposer d'une somme de soixante francs par garde, les habitants qui, pour cause d'absence non excusée, laisseraient à la charge de leurs concitoyens le service de la garde nationale.

Il est aussi question de réduire d'un tiers tous les traitements au-dessus de 10,000 fr.; d'un quart les traitements de 6,000 fr. à 10,000 fr., et d'un cinquième ceux de 3,000 à 6,000 fr. Déjà plusieurs fonctionnaires ont offert spontanément l'abandon d'une partie de leurs traitements. M. le général Bedeau, comme gouverneur de la première division militaire, a refusé l'allocation spéciale que fesait la ville de Paris à son prédécesseur, et a invité le ministre de la guerre à mettre à la disposition du trésor le tiers de la somme qui lui est due sur le budget de l'armée.

« Le salon a été ouvert aujourd'hui. Comme on n'a rien refusé, il renferme beaucoup de tableaux; peu de bons, un certain nombre de médiocres, un déluge de mauvais. Ceux-ci sont en partie relégués dans la partie de la galerie qu'on appelle les Catacombes, où tous les *rapins* de Paris sont réunis pour *mécaniser* les nouveaux exposants.

Le *Couronnement de Baudouin* par M. L. Gallait, a les honneurs du grand salon. Je n'ose vous dire qu'il y obtienne un immense succès, la plus grande page de l'année, c'est une édition nouvelle du *Jeu de paume*, par M. Aug. Condère.

(*Autre Correspondance.*)

Autant le rapport de M. Garnier-Pagès et les décrets auxquels il a donné lieu, tout en tranchant dans le vif et en posant les bases d'une réforme financière radicale, avaient inspiré de confiance, autant les instructions adressées par M. Ledru-Rollin, ministre provisoire de l'intérieur, dans la circulaire, où il explique aux commissaires envoyés dans les départements les pouvoirs qu'il leur a conférés, provoquent la méfiance et la réprobation de tous les honnêtes gens.

Le citoyen Ledru-Rollin a donc cru pouvoir s'arroger, de sa propre autorité, un droit que jusqu'ici la convention nationale seule avait osé usurper dans l'intérêt du salut public, celui de donner à ses commissaires *un pouvoir illimité*. Il veut qu'ils agissent en tout et partout révolutionnairement, sans se mettre en peine des lois et en renversant tous les obstacles. C'est une convention, une Terreur au petit pied, le despotisme de quelques-uns au mépris des lois et de la liberté.

Tout le monde savait que le citoyen Ledru-Rollin avait pris, dès le principe, des allures différentes de celles des autres membres du gouvernement provisoire (au moins de la plupart). Mais jusqu'à présent, l'ensemble des actes du gouvernement provisoire n'en avait pas été sensiblement affecté, et leur tendance générale, leur tendance la plus prononcée et la plus fortement empreinte dans les mesures d'exécution parties du gouvernement provisoire lui-même, éloignait des esprits toute crainte de dictature usurpée, toute crainte, à plus forte raison, d'un système de terreur organisé par par quelques-uns des représntants ou des délégués du pouvoir actuel.

Il paraît que le citoyen Ledru-Rollin, dont la démarche quelque peu altière dans le cortége des victimes de Février avait été remarquée par son contraste avec l'attitude si simple et si digne de ses collègues, s'est considéré tout de suite comme *omnipotent* au ministère de l'intérieur, et qu'il veut marcher résolument dans une voie révolutionnaire profondément en opposition avec la politique des autres membres du gouvernement provisoire.

Depuis quelque temps ces idées-là, ou plutôt ces souvenirs de 93, s'agitaient dans les clubs. On y parlait ouvertement d'organiser révolutionnairement les *sections* et de les lancer, soit sur la garde nationale, soit sur le gouvernement provisoire, s'il refusait de marcher. Ce n'était qu'une imperceptible minorité, qui froissait violemment l'opinion commune, et dont les clubs eux-mêmes, en se régularisant, auraient fait bonne et prompte justice. Maintenant qu'elle est assurée d'avoir un représentant et des agents au pouvoir, deviendra-t-elle plus hardie et plus entreprenante? Et le citoyen Ledru-Rollin, de son côté, levant le masque, s'en déclarera-t-il le chef, par quelque acte plus audacieux encore, en s'insurgeant contre le gouvernement provisoire?

Si le conflit venait à éclater, d'un côté comme de l'autre, avant les élections ou avant la formation de l'Assemblée nationale, nous passerions nécessairement par une crise d'anarchie, et le gouvernement provisoire périrait avant d'avoir enfanté son œuvre, la seule qu'il soit en droit de réaliser, et qui consiste à mettre la nation, régulièrement convoquée, en état de délibérer librement sur le meilleur mode de gouvernement *républicain*, et sur la constitution représentative la plus conforme à ses mœurs, à ses besoins, à ses habitudes.

Quoi qu'il en soit, cette crise d'anarchie ne serait pas longue. La réaction ne se ferait pas attendre.

Toute l'attention du pays se porte donc vers les élections, malgré les déchirements auxquels chaque parti s'attend *in petto*, en réservant toujours, hors un petit nombre de *demeurants d'un autre âge*, la liberté *pour tous et pour tout*. C'est là qu'est le vrai champ de bataille. On compte les *éligibles* par millions, il y a déjà des *candidats* par milliers. Il en a de toute couleur, de toute nuance. Le moment n'est pas encore venu de pouvoir indiquer le grand courant, ou les courants principaux qui entraîneront les opinions, ou qui détermineront le caractère de cette manifestation nationale.

—

L'arrêté suivant a été publié à Lyon le 11 mars :

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône :

Vu les lois des 1er novembre 1789, 19 février 1790, 18 août 1792, 3 messidor an XII, 18 février 1809, 2 janvier 1817, 24 mai 1825, desquelles il résulte que le droit public de France a toujours exigé, pour l'établissement des ordres religieux, l'autorisation du pouvoir politique;

Vu les réclamations justement élevées sous le gouvernement déchu, et justement renouvelées aujourd'hui contre la violation des lois susdites;

Vu la nécessité de faire cesser promptement un tel état de choses dans le département du Rhône.

Arrête:

Les congrégations et corporations religieuses non autorisées, et spécialement la congrégation des jésuites, sont et demeurent dissoutes.

Les fonctionnaires du département veilleront, chacun dans la limite de ses attributions, à l'exécution immédiate du présent arrêté.

Le commissaire du gouvernement provisoire.

EMMANUEL ARAGO.

Pour donner une idée de l'effet que cet incroyable décret a produit à Lyon sur les catholiques, nous reproduisons l'article suivant de la *Gazette de Lyon* :

« Nous refoulons de toutes nos forces l'indignation qui déborde notre âme à la lecture de cet inqualifiable décret. Cet ukase est sérieux; s'il s'exécute, si le gouvernement provisoire le tolère, si l'assemblée nationale le sanctionne, il faut se voiler la tête, s'envelopper dans son manteau et se résigner au déchaînement des vengeances divines sur notre patrie; il faut reconnaître que tout a été déception, tromperie, infâme mensonge dans la révolution nouvelle, et que la république est un monstre qui déchire et extermine ses enfants avec plus de cruauté et de cynisme que ne pourraient le faire les plus méchants despotes.

» Oui, s'il dépend d'un homme envoyé de Paris de se poser ainsi en pro-

---

épinglé sans songer à vous en avertir.

Au moment même de cet entretien, M. de Macreuse qui, en s'avançant lentement, avait suivi du regard le jeu de la physionomie des deux femmes, soupçonna leur malveillance pour lui, mais vint néanmoins saluer la maîtresse de la maison avec un imperturbable aplomb, et lui dit :

— J'aurais désiré, Madame, avoir l'honneur de me présenter chez vous ce soir sous les auspices de Mme de Cheverny, qui avait bien voulu se charger de moi; malheureusement elle est souffrante et me charge d'être auprès de vous, Madame, l'interprète de tous ses regrets.

— Je suis désolée, Monsieur, que cette indisposition me prive du plaisir de voir ce soir Mme de Cheverny, — répondit sèchement Mme de Mirecourt, comme sous l'impression de ce que venait de lui dire Mme de Senneterre. Mais M. de Macreuse ne se déconcertait pas facilement, et, s'inclinant ensuite devant la duchesse, et il lui dit en souriant :

— J'ai encore à regretter ce soir le bienveillant patronage de Mme de Cheverny, car il m'aurait été presque permis de compter sur le vôtre, Madame la duchesse.

— Justement, Monsieur, — répondit Mme de Senneterre avec une expression de hauteur amère, — je parlais de vous à Mme de Mirecourt lorsque vous êtes entré, et je la félicitais sincèrement d'avoir l'honneur de vous recevoir chez elle.

— Je n'attendais pas moins des bontés habituelles de Madame la duchesse, à qui j'ai dû tant de précieuses relations dans le monde, — répondit M. de Macreuse, d'un ton respectueux et pénétré.

Après quoi, saluant de nouveau, il passa dans le salon voisin.

Le protégé de l'abbé Ledoux (ancien confesseur de Mme de Beaumesnil) en grand roué de sacristie, était trop madré, trop clairvoyant, trop soupçonneux, pour n'avoir pas senti, lors de son entrevue avec Mme de Senneterre (entrevue où il s'était ouvert sur ses prétentions à la main de Mlle de Beaumesnil), qu'il venait, comme on dit vulgairement, de faire un *pas de clerc*, bien que la duchesse lui eût promis son appui.

Trop tard, le Macreuse s'était reproché de n'avoir pas réfléchi que la duchesse avait un fils à marier; l'accueil sardonique et hautain qu'elle venait de lui faire, confirma les soupçons du pieux jeune homme; mais il s'in quiéta médiocrement de cette hostilité, se croyant certain, d'après les rapports de Mlle Héléna de la Rochaiguë, non seulement que personne n'était alors sur les rangs pour épouser Mlle de Beaumesnil, mais que celle-ci l'avait particulièrement distingué, lui, Macreuse, et qu'elle avait paru touchée de sa douleur et de sa piété.

M. de Macreuse, plein d'espoir, s'assura d'abord que Mlle de Beaumesnil ne se trouvait dans aucun salon, et il attendit son arrivée avec impatience, bien décidé à épier le moment opportun pour l'engager à danser... l'un des premiers... le premier, s'il le pouvait.

— A-t-on idée d'une impudence égale à celle de M. de Macreuse! — dit Mme de Senneterre outrée, à Mme de Mirecourt, lorsque le protégé de l'abbé Ledoux fut éloigné.

— En vérité, ma chère duchesse, ce que vous m'apprenez, m'étonne à un point extrême : et quand on pense que l'on citait partout M. de Macreuse comme un modèle de conduite et de piété!

— Oui, il est joli, le modèle, je vous en dirai bien d'autres sur son compte.

Et s'interrompant, Mme de Senneterre s'écria :

— Enfin, voilà Mlle de Beaumesnil. Ah! quel malheur que Gerald ne soit pas ici!

— Allons, consolez-vous, ma chère duchesse, du moins Mlle de Beaumesnil n'entendra parler que de votre fils pendant toute la soirée. Restez là, je vais vous amener cette chère petite, vous et la baronne ne la quitterez pas.

Et Mme de Mirecourt se leva pour aller au devant de Mlle de Beaumesnil qui arrivait, accompagnée de M. et de Mme de la Rochaiguë : la jeune fille donnait le bras à son tuteur.

Un bourdonnement sourd, causé par ces mots échangés à voix basse : *C'est Mlle de Beaumesnil*, provoqua bientôt dans tous les salons un mouvement général, et un flot de curieux encombra l'embrasure des portes du salon où se trouvait Ernestine.

Ce fut au milieu de cette agitation, de cet empressement causé par son nom, que *la plus riche héritière de France*, baissant les yeux sous les regards attachés sur elle de toutes parts, fit, comme on dit : *son entrée dans le monde*.

La pauvre enfant comparait, à part soi, dans une ironie méprisante, cette impatience, cette avidité de la voir et surtout d'être aperçu d'elle, ces murmures d'admiration que quelques habiles firent même entendre sur son passage, à l'accueil si complétement indifférent qu'elle avait reçu le dimanche passé chez Mme Herbaut; aussi se sentait-elle de plus en plus résolue de pousser aussi loin que possible la contre-épreuve qu'elle venait chercher; voulant savoir une fois pour toutes à quoi s'en tenir sur la dignité, sur la sincérité de ce monde où elle semblait destinée à vivre.

Mlle de Beaumesnil, au grand désespoir des la Rochaiguë, et avec une soudaine opiniâtreté qui les avait confondus et dominés, avait voulu être aussi modestement vêtue que lorsqu'elle s'était présentée chez Mme Herbaut : une simple robe de mousseline blanche et une écharpe bleue en tout pareilles à celles qu'elle portait le dimanche précédent, telle était la toilette de l'héritière, qui, dans cette courte épreuve, voulait paraître sans plus ni moins d'avantages que lors de la première.

Ernestine avait même eu la pensée de s'accoutrer le plus ridiculement du monde, presque certaine que les louanges pleuvraient de toutes parts sur la *charmante originalité* de sa toilette; mais elle renonça bientôt à cette folie, en songeant que cette nouvelle épreuve était chose grave et triste.

Ainsi que cela avait été convenu à l'avance entre Mmes de Mirecourt, de Senneterre et de la Rochaiguë, dès son arrivée dans le bal, Mlle de Beaumesnil, traversant avec peine les groupes de plus en plus empressés sur son passage, et conduite par la maîtresse de la maison, alla prendre place dans le vaste et magnifique salon où l'on dansait.

Mme de Mirecourt laissa Ernestine en compagnie de Mme de la Rochaiguë et de Mme de Senneterre, que la baronne venait de rencontrer, par hasard.

Non loin du canapé où était assise l'héritière, se trouvaient plusieurs charmantes jeunes filles, aussi belles et beaucoup plus élégamment parées que les reines du bal de Mme Herbaut; mais tous les regards étaient tournés vers Ernestine.

(*La suite à demain.*)

consul, d'interpréter à son gré des lois abrogées par la révolution, et qui, pendant même qu'elles existaient, n'ont point eu une telle portée, s'il est permis à une façon de préfet provisoire de s'ériger en pacha et d'ordonner la violation du domicile et de la liberté des citoyens ; si les communistes, les clubistes, les anarchistes ont désormais seuls le privilége de se réunir, si, en un mot, la liberté qu'on dit être la propriété du peuple, c'est-à-dire des trente-cinq millions de Français, n'est que la liberté laissée aux disciples de Voltaire, d'écraser les catholiques, qu'on le dise, qu'on l'avoue ouvertement ; les catholiques auront des moyens légaux de se défendre, ils les emploieront, et au besoin, le refus de l'impôt est un droit pour eux comme pour tout le monde. »

En réponse à la lettre de M. Alexandre Weill, publiée par *la Presse* et que nous avons reproduite, *la Démocratie pacifique* a adressé au même journal une lettre dans laquelle, après avoir établi que le gouvernement républicain est celui qui convient aujourd'hui le mieux à la France; elle ajoute que « *la majorité même de l'assemblée nationale ne saurait imposer une monarchie.* »

La Presse, en publiant cette lettre, la fait suivre des réflexions suivantes :

« S'il arrivait cependant,— la rareté du travail était devenue si grande, la misère si générale, la faiblesse du pouvoir si manifeste, — que l'assemblée nationale constituante, élue en vertu du décret promulgué par le gouvernement provisoire, ne vît d'autre terme à mettre à l'anarchie que de rétablir la royauté en proclamant la régence, jetterait-on à l'eau la *majorité*, ou la mitraillerait-on ?

» La question est bonne à poser.

» Nous la posons.

» Nous enregistrerons les réponses. »

Une députation de négociants et fabricants de Paris et de la banlieu s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'appeler l'attention du gouvernement provisoire sur l'imminence d'une crise financière, et de proposer un ensemble de mesures destinées à la prévenir.

M. Pagnerre, secrétaire général du gouvernement provisoire, leur a répondu en ces termes :

« Le gouvernement provisoire vous remercie des renseignements que vous lui apportez dans une question aussi grave. Le gouvernement a la double mission de soutenir le crédit public et le crédit privé (*c'est cela ! c'est cela !*), car, au fond, ce sont les deux termes d'un même problème, et il y a entre eux une corrélation nécessaire.

» Placé en présence de ces deux nécessités, le gouvernement n'a pas failli au difficile devoir qu'elles lui imposaient. D'une part, les mesures prises par le ministre des finances, dans le but de tenir tous les engagements de l'Etat ; d'autre part, l'établissement d'un comptoir d'escompte pour l'industrie et le commerce, ont satisfait aux exigences réunies du crédit public et du crédit privé.

» Nous n'avons à nous occuper ici que de la question du comptoir d'escompte. La création de cette institution, émanement démocratique, a nécessité un appel aux capitaux intelligents et de bonne volonté, cet appel a été entendu. Une somme considérable a été déjà souscrite, et tout fait espérer que la totalité des actions sera bientôt réalisée.

L'Etat garantit un tiers du capital, qui est fixé à 6 millions ; la ville de Paris en autre tiers. Sans doute une somme de 6,600,000 fr. serait insuffisante pour tous les besoins du commerce et de l'industrie ; mais ce sera un capital circulant. Au fur et à mesure de ses escomptes, le comptoir versera ses valeurs à la Banque de France, et les échangera contre du numéraire. Au moyen de ce renouvellement continu, il pourra, nous l'espérons, faire face aux besoins de la place.

L'installation du comptoir dans le Palais-National n'est retardée que par les préliminaires indispensables de l'appropration du local à sa nouvelle destination.

» Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le comptoir d'escompté a été spécialement institué en faveur du petit commerce. Si le gouvernement m'a chargé de la direction de cet établissement, c'est afin que l'esprit qui a présidé à cette utile création soit maintenu.

» Il est, à la vérité, de petits industriels occupant directement des ouvriers, et qui, n'ayant pas de valeurs à escompter, restent en dehors des bénéfices de l'institution nouvelle. Il y a certainement quelque chose à faire pour eux. Nous nous en préoccupons très-sérieusement. Je crois qu'on pourra trouver un moyen de faire participer cette intéressante catégorie d'industries au bienfait du comptoir.

»Nous sommes dans des circonstances extraordinaires : il ne faut pas l'oublier. Vous avez pu voir comment la République entend pratiquer ce grand principe de la fraternité et de la solidarité. Nous sommes loin de nous dissimuler les difficultés de votre situation. Malheureusement les saines doctrines du crédit sont encore loin d'être bien comprises et bien appliquées en France. On n'a guère confiance, en général, qu'au numéraire, et les valeurs en papier ne jouissent pas de la même faveur. Cette erreur s'effacera avec le temps. Mais ce n'est que par la confiance qu'on pourra arriver à ce résultat ; tous les bons citoyens ne doivent donc rien négliger pour la faire renaître. »

Après ce discours, qui a rencontré la plus vive approbation, la députation se retire en déclarant qu'elle s'en rapporte entièrement à la sagesse et au patriotisme éprouvés du gouvernement provisoire. (*Moniteur.*)

La Réforme, dans l'éventualité d'une guerre européenne, examine la situation militaire de la France, l'ensemble de ses ressources et de ses forces défensives. Voici comment s'exprime ce journal :

« Notre ligne du Rhin est démantelée. Si les monarchies de l'Europe continentale avaient, comme autrefois, la liberté de leurs mouvements, elles n'auraient qu'à choisir entre les grands chemins et les têtes de pont qui leur ouvrent notre territoire. Or, n'y aurait il pas témérité folle à laisser dans l'herbe ce long rideau de forteresses armées qui nous abritaient jadis ? Pourquoi ne pas relever les murailles d'Huningue ? Pourquoi ne pas rétablir les travaux essentiels à la défense nationale ?

»Ce serait à la fois une mesure de salut public et la preuve matérielle de notre affranchissement ; car le pied de l'étranger n'a que trop longtemps laissé son empreinte sur le sol de la France, et les ruines que nous a faites l'invasion seraient un monument de honte pour la République.

» Est-ce que les traités de 1815, qu'on a déchirés publiquement, nous obligeraient encore, et, sur notre territoire, n'avons-nous pas le droit, le droit absolu de relever nos créneaux, de rajuster notre armure, comme de changer nos institutions et nos gouvernements ?

» Mais ce n'est là qu'un point, un détail de la restauration intelligente qu'il nous faut accomplir, si nous voulons vivre chez nous souverains et libres.

» Si nos frontières sont démantelées, notre marine est en plein naufrage ; les dix-sept années du dernier règne ont englouti, sans profit, les millions par centaines, dans nos chantiers, nos arsenaux et nos ports. Le pavillon marchand n'osant se poser nulle part, et nos flottes de guerre ou de surveillance étant condamnées à subir la loi du vieillard qui craignait les grandes aventures et les horizons lointains, nos équipages n'avaient plus d'haleine pour ces traversées de la honte, et partout il y avait décadence.

« Il faut donc que la république travaille activement, rapidement, à réparer ce grand désastre, à relever une des plus belles forces de la patrie car si le ciel de l'Angleterre n'est pas encore orageux, si le peuple des trois royaumes est avec nous et pour nous, comme au début de notre première révolution, l'aristocratie britannique, dont nos principes ruinent la puissance, pourrait bien intervenir tout à coup, en égarant les masses, sous quelque beau prétexte national, et renouer ses ligues avec le continent. »

Désordres à Lille.

On mande de Lille, le 15 mars :

« Les désordres de la rue ont pris hier soir un caractère de violence et de destruction bien déplorable et qu'il est difficile d'expliquer en présence des mesures adoptées hier matin par les filateurs de coton et de lin réunis à la préfecture.

» Après s'être entendus en comités particuliers, ces messieurs ont fait connaître au préfet la situation difficile où se trouvent leurs industries, à raison de la crise financière et commerciale. Néanmoins, ils ont protesté de leur ferme volonté de maintenir le travail dans leurs ateliers s'ils y étaient aidés par le gouvernement provisoire, en établissant très-promptement un comptoir d'escompte à Lille.

» M. le préfet ayant déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour que cette assistance, qui est dans les intentions du gouvernement, leur soit accordée, il a été arrêté que dans tous les ateliers de filature, sans exception, les ouvriers feraient trois quarts de journée pendant un mois au moins. D'ici là, les affaires auront peut-être repris leur cours normal.

»L'assemblée s'est séparée animée des meilleures intentions, et nous savons que des filateurs occupant deux à trois cents ouvriers leur ont communiqué cette résolution, qui a été reçue comme un bienfait, en présence de la fermeture imminente de tous les ateliers.

»Cependant, il couvait parmi un certain nombre de mauvais sujets des projets de vengeance contre plusieurs filateurs, à tort ou à raison, mal notés dans leur esprit. Pour première démonstration, ils s'assemblèrent, vers six heures, à la sortie des fabriques, devant celle de M. Barrois qui, par une exception heureuse, faisait faire la journée entière à ses ouvriers.

»Un fileur qui passait ayant été reconnu comme Belge, des misérables voulurent le perdre à une lanterne à gaz ; déjà ce pauvre homme, malgré ses supplications, avait la corde au cou, un individu était monté pour la passer sur la barre de fer horizontale, quand l'intervention de bons citoyens vint le tirer des mains de ces forcenés.

» Du rassemblement, des pierres furent lancées dans les vitres de M. Barrois ; un ouvrier entra et déclara que puisque les autres filatures ne faisaient que trois quarts, celle-ci devait cesser aussi le travail. On fit droit à cette sotte et déplorable logique ; les ateliers furent désertés à l'instant, mais non sans quelques rixes entre des ouvriers expulsés et des perturbateurs.

» Forts de ce succès, les malveillants donnèrent suite à leurs projets de vengeance (dont nous ne savons pas les motifs) contre M. Bonami Defrenne. Ils disaient qu'ils voulaient *le pendre et le rôtir*. A cet effet, ils se portèrent, vers sept heures et demie, à son domicile, contour de la Trinité, et là, après avoir brisé et démonté les persiennes, ils s'en servirent pour casser les fenêtres et la porte ; puis, ayant pénétré dans la cuisine et dans un bureau attenant, ils mirent tout en pièces, demandant avec rage M. Bonami Defrenne et ses fils qui, heureusement, ne se trouvaient pas à la maison. En un instant, tout fut en débris, sauf une pendule et quelques tableaux.

»Le préfet et l'administration municipale, informés de mauvaises intentions des groupes, donnèrent l'ordre tardif de battre le rappel en ville ; puis, ayant requis tout entier le poste de la mairie, augmenté de soldats de ligne pris à la Grad'Garde, cette petite colonne se rendit au pas de course rue de la Trinité ; au bruit de son arrivée, les malfaiteurs prirent la fuite dans la rue de Paris ; il était temps, car ils auraient étendu leur saccage à toute la maison. On se mit à leur poursuite ; mais ils se dispersèrent, et aucune arrestation ne fut faite.

»On apprit bientôt que d'autres groupes menaçants étaient réunis dans la rue du Croquet ; la petite colonne repartit au pas de course, et arriva par la rue du Curé-St-Sauveur. Là encore, elle mit en fuite une masse énorme de populace, dans laquelle les curieux étaient en bien plus grand nombre que les malfaiteurs. Dans leur empressement à courir, ils renversèrent une femme et un vieillard qui furent foulés aux pieds.

»A partir de ce moment, les groupes se dispersèrent sur tous les points dans le quartier Saint Sauveur au passage des autorités ; vers neuf heures et demie, les patrouilles de garde nationale et de ligne commencèrent à circuler ; mais tout désordre était fini.

» Ces scènes déplorables étaient prévues ; il est donc étonnant que les autorités n'aient pas cru devoir prendre plus tôt des mesures de précaution, de préservation.

» Il est étonnant, en outre, qu'elles aient été exercées contre un filateur connu à Lille dès longtemps pour ses opinions républicaines et qui s'est donné depuis quinze jours beaucoup de peines, en qualité de président du comité des filateurs de l'arrondissement de Lille, pour rarifier la filature. La veille, il était arrivé de Paris, où il était allé, dans le même but, s'aboucher avec le gouvernement provisoire.

» Il faut en conclure que ces dévastations ne sont dues qu'aux instigations de détestables haines dont les sages et laborieux ouvriers devraient se dégager.

» Des ouvriers délégués de chaque atelier de filature ont été appelés ce midi à la préfecture pour exposer leurs griefs s'ils en ont, débattre leurs intérêts comme l'ont fait hier les maîtres, et arriver par une conciliation commune au maintien de l'harmonie et de l'ordre, si nécessaires à la prospérité de l'industrie et du commerce. »

ANNONCES.

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUITE ; maladies qu'elle engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE,

modifiée et préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 8, à Paris.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité pamise par les anciens médecins, et *méconnue depuis* 40 *ans* par les modernes est mise hors de doute aujourd'hui : indiquer un moyen d'expulser du sang ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (*voir la broch. délivree gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus ; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. Prix : 5 fr. 12 PURGATIONS.

Dépôt à La Haye, chez M. J. M. VAN RENESSE, *Boekhorststraat*, ph. ; Amsterdam, chez M. J. BURGERS, rue *Kalverstraat*, nº 163 ; à Rotterdam, chez M. F. E. VAN SANTEN KOLFF, ph.

Dans la Pharmacie de **M. RENESSE** *se trouve également :*

Le Rob régénérateur du sang. — Le Rob antisiphylitique. — Mixture antigonorhéenne du docteur GIRAUDEAU DE ST-GERVAIS. — Le Rob antisiphylitique de BOYVEAU LAFFECTEUR. — Le Sirop antigoutteux de BOUBÉE. — Le Sirop concentré de salsepareille de QUET. — Les Grains de santé du Dr FRANCK. — L'Eau dentifrice de DÉSIRABODE. — Pâte de Mou de Veau de DÉGÉNÉTAIS. — Sirop de Digitale, Pastilles de Digitale, Dragées au Lactate de fer, Pastilles au Lactate de fer, de M. LABÉLONYE.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 14 Mars.

3 % Cons. 81, ⅛. — 2 ½ % Holl. 40, 41. — 4 % id. 60, 68. — Esp. 5 % 11 ¼. — 3 % 21 ¼, 22 ½. — Portug. 4 % 14, 16.

Bourse d'Amsterdam du 16 Mars.

		Int.	PLUS BAS COURS.	LE PLUS HAUT.	COURS A 4 ½ h.
Pays-Bas. .	Dette active	2½	43 1/8	44 3/8	43 5/8
	Dito dito	3	50	50 ½	50
	Dito en liquidation.	3	—	—	—
	Dito dito	4	64	64 ¼	64
	Dito des Indes.	4	63	—	—
	Syndicat.	3½	63	—	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce.	4½	—	—	—
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		64	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	90	90 ½	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	89 ¾	90	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie. . . .	Certificats au dito.	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	67 1/8	67 ½	67 1/8
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	66 ¾	67	—
Espagne. . .	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		2 7/8	3	—
	Deferred.		—	—	—
	Ardoins	5	8 5/8	9 1/16	—
	Dito intérieur à 6 m.	3	16 7/8	17	16 7/8
	Coupons Ardoins		7	7 ⅛	—
Autriche . .	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	64	65	—
	Dito dito	2½	33	33	33
France . . .	Inscriptions au Grand-Livre.	5	—	—	—
Pologne. . .	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil. . . .	Emprunt à Londres 1839.		—	—	—
	Id. Id. 1843.		—	—	—
Portugal . .	Obligations à Londres.	3	13 ⅜	15	—

Bourse de Paris du 15 Mars.

		Int.	COURS 14 mars.	COMPT.	FIN COURT.
France . . .	Cinq pour cent		—	69	—
	Trois pour cent		—	46	46 50
	» » » nouveau		—	—	—
Espagne . . .	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples . . .	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas . .	Dette active.	2½	—	—	—
Belgique . .	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse de Paris.

La bourse a été fort mauvaise et la pénurie d'argent qui se fait sentir de tous côtés a encore entraîné les cours de la rente et des actions. La banque de France continuait à être très-offerte par suite des demandes de remboursements de billets. On s'accordait à dire qu'il était indispensable de prendre quelque mesure pour arrêter les changes des billets de banque. Il y avait encore aujourd'hui de nouveaux sinistres de maisons de banque. Le Comptoir Ganneron a suspendu ce matin ses payements. Deux autres grandes maisons ont fait connaître leur intention de liquider leurs affaires. Il était question du remplacement de M. Ledru-Rollin par M. de Cormenin au ministère de l'intérieur. On disait aussi que les gardes nationaux devaient se réunir dimanche afin de protester contre les dernières circulaires de M. Ledru-Rollin. Ces dernières nouvelles ont ramené quelques achats vers la fin de la bourse.

Le 5 p. c., fermé hier à 18, a ouvert au même prix, puis a fléchi à 45 et reste à 46.

Le 3 p.c., qui était hier à 72, a ouvert à 71-50, a fléchi à 65 et ferme à 69.

La banque de France a fait 1,400, 1,350 et 1,250 et reste à 1,300 ; les Quatre-Canaux ont fléchi de 20 fr. à 830 ; les obligations de la ville de 7-50 à 997-50 ; la Caisse hypothécaire de 20 fr. à 180 ; la Vielle-Montagne de 300 fr. à 2,200.

Fonds étrangers. — L'emprunt belge de 1840 a fléchi de 3 fr. à 69 ; le 3 p. c. espagnol, qui n'avait pas été coté depuis les derniers événements, de 10 fr. à 22 ; les ducats de 2-50 à 70 ; l'emprunt du Piémont de 300 fr. à 290.

Bourse d'Anvers du 13 Mars.

Sans affaires.

Bourse de Vienne du 9 Mars.

Métalliques 5 % 86. — Lots de fl. 500, 141. — Lots de fl. 250, 96. — Actions de la banque 1200.

Bulletin de la bourse de Francfort, du 14 *mars :*

Notre place a beau manifester une tendance à la hausse, surtout en faveur des fonds allemands, elle est constamment arrêtée dans sa marche ascendante par les nouvelles fâcheuses qui nous arrivent de l'étranger. Aujourd'hui, ce sont les faillites déclarées à Paris qui ont de nouveau causé une stagnation dans toutes les affaires.

Emprunt wurtemb. 4 1/2 p. c. 93 5/8 ; dito de Bade 3 1/2 p. c. 75 ; lots de Bade 27 ; lots de Hesse 23 ; dette esp. intér. 3 p. c, 17.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. - PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART :

D'msterdam à Rotterdam.

AU DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38	9-45
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11- 2	11- 8	11 19	11 38	11-45
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1- 5	1-23	1-30
4-30	5- 5	5-19	5-29	5-50	6- 2	6-12	6-32	6-38	6-49	7- 3	7-15
7-30	8- 5	8-19	8-30	8-51	9- 3	9-18	9 38	9-46	9-57	10-16	10-23

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*	*h. m.*
8-00	8 12	8-31	8-37	8-48	9- 3	9 18	9-24	9-45	9 56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1- 7	—	—	—	1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4- 3	4-18	4-25	4 46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6- 2	6- 9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9- 3	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Spui*, 75.